

Consultation des candidats aux élections municipales de mars 2020 des communes des Balcons du Dauphiné et de Lyon Saint-Exupéry en Dauphiné (LYSED)



Téléphone : 06 10 91 38 75
Email : contact@veille-citoyenne-brd.fr
Site : <https://www.veille-citoyenne-brd.fr>
Adresse : Mairie – BP1 Place de la Mairie
38230 TIGNIEU-JAMEYZIEU

ELECTIONS MUNICIPALES
15 ET 22 MARS 2020

Questionnaire destiné aux candidats

ATTENTION : Vous devez aller jusqu'au terme du questionnaire et le valider en appuyant sur la touche "Envoyer" pour que vos données soient enregistrées. **Si vous le quittez avant son terme et/ou sans appuyez sur la touche "Envoyer" toutes les données déjà saisies seront perdues.**

NB : Les champs dont les titres sont suivis d'un astérisque rouge * sont obligatoires.



VOS COORDONNEES

Pour pouvoir compléter ce questionnaire, vous devez saisir votre adresse e-mail qui ne sera JAMAIS communiquée à des tiers, mais servira à valider vos réponses et à vous en retourner une copie.

Votre ADRESSE EMAIL *

Votre COMMUNE (en majuscules SVP) *

NOM de la LISTE (en majuscules SVP) *

ou du GROUPE de CANDIDATS pour les communes de moins de 1000 habitants

NOM et PRENOM du CONTACT (en majuscules SVP) *

répondant au nom de la LISTE ou du GROUPE de CANDIDATS

Numéro de TELEPHONE du CONTACT

répondant au nom de la LISTE ou du GROUPE de CANDIDATS

Page 2 Questions concernant la campagne électorale

1. L'élaboration de votre programme électoral est-elle FAITE EN CONCERTATION AVEC LES HABITANTS ? *

- OUI
- NON

a. Si OUI, cette concertation couvre-t-elle :

- La totalité des thèmes de votre Campagne
- Une partie des thèmes de votre Campagne

b. Si OUI, comment est ORGANISEE cette concertation ?

c. Si NON, pourquoi AUCUNE concertation ?

2. Est-ce que la DEMOCRATIE PARTICIPATIVE AU NIVEAU COMMUNAL va être un des thèmes de votre campagne dans votre communication (réunions, tracts, site internet, profession de foi...) ? *

- OUI
- NON

a. Si OUI, sur quels sujets principalement ?

b. Si NON, précisez les raisons de votre choix

3. Est-ce que vous allez aborder la THEMATIQUE DE L'INTERCOMMUNALITE dans votre campagne dans votre communication (réunions, tracts, site internet, profession de foi...) ? *

- OUI
- NON

a. Si OUI, sur quels sujets principalement ?

b. Si NON, précisez les raisons de votre choix

Page 3 Questions concernant la démocratie participative au niveau communal

Afin d'INCITER LES HABITANTS A S'INTERESSER / PARTICIPER davantage aux réunions du Conseil municipal :

1. Prévoyez-vous de DIFFUSER LA DATE ET L'ORDRE DU JOUR du Conseil municipal en plus de l'affichage obligatoire en mairie (site internet de la commune, newsletter de la commune, presse locale) ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

2. Prévoyez-vous d'AVOIR EN FIN DE CES REUNIONS UN ECHANGE ENTRE HABITANTS et ELUS sur des points de l'ordre du jour ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

3. Prévoyez-vous de rédiger et publier des comptes rendus des Conseils municipaux RESTITUANT LES ECHANGES ENTRE LES ELUS ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

4. [L'article L 2143-2 du Code général des collectivités territoriales](#) prévoit la possibilité de METTRE EN PLACE DES COMITES CONSULTATIFS (appelés aussi commissions extra-municipales) OUVERTS AUX NON-ELUS

Prévoyez-vous de METTRE EN PLACE de tels COMITES? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

5. Le système du **BUDGET PARTICIPATIF** permet à une collectivité de réserver une partie de son budget pour financer des projets conçus par ses administrés. **Prévoyez-vous de mettre en place un BUDGET PARTICIPATIF sur la commune ? ***

- OUI
- NON

a. Si OUI, plus particulièrement pour quels types de projets ?

b. Si OUI, ordre de grandeur du budget concerné (en pourcentage du budget d'investissement de la commune) ?

c. Si NON, précisez les raisons de votre choix

6. Prévoyez-vous d'IMPLIQUER LES HABITANTS DE LA COMMUNE dans la définition / l'acceptation de certains projets :

a. **Par une CONCERTATION en amont avec les habitants ? ***

- OUI
- NON

Si OUI sur quels types de projets ?

b. **Par un recours à une CONSULTATION locale comme en prévoit la possibilité les [articles L1112-15 et suivants du CGCT](#) ? ***

- OUI
- NON

Si OUI, sur quels types de projets ?

c. **Par un recours à un REFERENDUM LOCAL comme en prévoit la possibilité les [articles LO1112-1 et suivants du CGCT](#) ?**

- OUI
- NON

Si OUI, sur quels types de projets ?

d. **Si NON, pourquoi ne prévoyez-vous pas d'impliquer les habitants ?**

7. Prévoyez-vous de mener des ACTIONS D'EDUCATION A LA CITOYENNETE ?

a. **Par la mise en place / le maintien de CONSEILS MUNICIPAUX DES ENFANTS / DES JEUNES ? ***

- OUI
- NON

Si OUI, sur quels types de projets ?

Si OUI, pensez-vous attribuer un budget pour les projets retenus ? *

- OUI
- NON

b. **Par la mise en place d'AUTRES MESURES ? ***

- OUI
- NON

Si OUI pour autres mesures, lesquelles ?

c. **Si NON, pourquoi ne pas mener d'ACTION D'EDUCATION A LA CITOYENNETE ?**

8. Prévoyez-vous de METTRE EN PLACE / MAINTENIR UN SITE INTERNET de la commune INTERACTIF permettant aux habitants de poser des questions en ligne et d'avoir également les réponses publiées en ligne des élus ou des services communaux ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

Page 4 **Questions concernant l'intercommunalité**

PRISE DE COMPETENCE MOBILITE

Une Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) est l'acteur public compétent pour l'organisation des services de mobilité sur son périmètre d'intervention. Ces services peuvent être des transports collectifs urbains et non urbains, réguliers ou à la demande. Par ailleurs, l'AOM peut concourir au développement de services des modes de déplacement terrestres non motorisés et des usages partagés des véhicules terrestres à moteur. Ceux-ci sont typiquement les services de covoiturage, d'autopartage ou de location de bicyclettes. L'AOM peut financer ses actions par l'instauration d'un Versement Mobilité (VM) payé par les employeurs publics et privés de plus de 10 salariés sur la base d'un pourcentage de leur masse salariale.

La loi d'orientation des mobilités, promulguée le 24 décembre 2019, prévoit que les Communes qui ne sont pas actuellement AOM auront jusqu'au 31 mars 2021 pour transférer leur compétence mobilité à leur Communauté de Communes. Si c'est le cas, la Communauté de Communes deviendra AOM sur son territoire à compter du 1er juillet 2021. Si ce n'est pas le cas, la Région deviendra AOM sur le territoire de la Communauté de Communes à partir de cette même date.

Commentaire de notre association : c'est une opportunité pour les Communautés de Communes d'être décideurs sur la mobilité alors que jusqu'à présent la plupart des élus du territoire ont reproché aux décideurs du Département et de la Région de ne pas prendre en compte les besoins de la population.

1. Etes-vous favorable à la PRISE DE COMPETENCE MOBILITE par la Communauté de Communes ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

PROJET DE TERRITOIRE

Un projet de territoire au niveau d'une communauté de communes permet de dépasser une gestion fragmentée de leurs compétences, comme c'est le cas actuellement sur les Balcons du Dauphiné et LYSED, en définissant un véritable projet commun d'intérêt local. Il s'agit d'organiser l'action publique du territoire en fonction de ses ressources et des enjeux auxquels il est confronté.

2. Etes-vous favorable à la MISE EN PLACE D'UN PROJET DE TERRITOIRE sur la Communauté de Communes ? *

- OUI
- NON

Si OUI, quels doivent être les thèmes prioritaires de ce projet de territoire ?

Si OUI, ce projet de territoire doit-il être élaboré en concertation avec les habitants et les structures socio-professionnelles de la Communauté de Communes ?

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi)

La loi NOTRe prévoyait le remplacement des PLU au niveau des communes par un PLUi, sauf si au moins 20 % des communes de la communauté de communes représentant au moins 25 % de la population s'y opposait avant fin mars 2017, ce qui a été le cas sur notre territoire. Il sera possible au début de la prochaine mandature de revenir sur cette décision de maintien des PLU.

3. Etes-vous favorable à ce qu'un nouveau vote soit prévu dans chaque commune pour décider la mise en place d'un PLUi ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

Etes-vous candidat d'une commune de LYSED ?

- OUI
- NON

Si OUI, vous êtes concernés par les deux questions suivantes quant à la mise en place par LYSED d'un conseil de développement d'une part, et le lancement d'un PLAN CLIMAT AIR ENERGIE d'autre part.

Si NON, vous pouvez directement passer au chapitre VALIDATION..

CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

La loi NOTRe, votée en 2015, imposait la mise en place d'un Conseil de Développement (CD) pour toutes les EPCI de plus de 20 000 habitants. Ce CD n'a pas été mis en place sur LYSED malgré une décision de principe prise en octobre 2018. La loi Engagement et Proximité, promulguée le 27 décembre 2019, prévoit de rendre les CD obligatoires pour les EPCI de plus de 50 000 habitants et de les rendre facultatifs en deçà de ce seuil.

4. Bien que la législation ne rende plus obligatoire les CD pour les EPCI de moins de 50 000 habitants, êtes-vous favorable à sa mise en place sur LYSED ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

Page 5 PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

La loi NOTRe prévoit la mise en place, pour les communautés de communes de plus de 20 000 habitants, d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) au plus tard au 31 décembre 2018. Ce PCAET doit notamment permettre de contribuer par des mesures concrètes à la tenue par la France de ses engagements de réduction des gaz à effet de serre. Malgré une décision de principe prise en octobre 2018, LYSED n'a toujours pas lancé son PCAET.

5. Considérez-vous que la mise en place d'un PCAET, au-delà des obligations légales, soit un objectif prioritaire pour LYSED et que son lancement doive être effectué sans délai ? *

- OUI
- NON

Précisez les raisons de votre choix

ANTI SPAM *

Combien font trois fois sept ? (réponse en chiffres)

VALIDATION DU QUESTIONNAIRE

Par l'aperçu vous pourrez visualiser toutes vos réponses avant d'accéder au bouton "ENVOYER".

NB : En envoyant ce questionnaire, vous acceptez que l'ensemble de vos réponses (hors adresse mail et téléphone) soit publié nominativement et pour la durée de la mandature 2020-2026 sur le site internet de VEILLE CITOYENNE - BOUCLE DU RHONE EN DAUPHINE.

Après avoir cliqué sur ENVOYER, pensez à surveiller votre boîte EMAILS : Vous allez recevoir un courriel de confirmation (vérifiez vos spams au cas où notre message s'y serait égaré), qui vous permettra de VALIDER l'intégralité du questionnaire.

Si vous ne cliquez pas sur le lien qu'il vous proposera, vos réponses ne seront pas prises en compte !

Merci de votre participation.